

RÈGLEMENT DE « LA NORDIQUE AIXOISE en duo »

DIMANCHE 20 JANVIER 2019

1- **AIX ATHLE PROVENCE** organisateur de la manifestation appelée « **LA NORDIQUE AIXOISE en duo** » est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de la M.A.I.F Sociétaire n°2119747J.

2- Épreuve de **8,200 Km**, ouverte à toutes et tous (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters) licenciés ou non. **L'esprit sportif et convivial est de rigueur.**

3- Les engagements pourront se faire auprès de KMS en ligne sur www.kms.fr ou sur place le jour de la course (dans la limite des dossards disponibles). Toute inscription avant le 16 janvier devra être accompagnée d'un chèque de **20 €** (à l'ordre de **AIX ATHLE PROVENCE**), et d'une copie de la licence (Fédération Française d'Athlétisme ou affinitaire) ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition, daté de moins d'un an. La remise des dossards s'effectuera à partir de **8 h 00 au club house d'Aix Athlé Provence**. Le départ sera donné à **9 H 30**.

4- L'épreuve se disputera dans le Parc de la Torse à Aix-en-Provence.

5- Un ravitaillement est prévu sur le parcours et un à l'arrivée.

6- Il sera établi un classement général. Les résultats seront affichés à l'issue de la course.

7- Seront récompensés le premier Duo Femme, Homme et mixte.

8- Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que les ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, à l'occasion de leur participation à LA NORDIQUE AIXOISE, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

9- RGPD

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à la Marche Nordique. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Conformément à la RGPD de 2018, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant.

10- Dossard

Le dossard devra être entièrement lisible et positionné sur le devant du maillot. Pour être classé, le duo devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée en même temps.

11- Règles techniques

Les règles techniques de la marche en duo sont les mêmes que celle de la marche nordique de compétition.

12- Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un **contrôle antidopage** avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.